



Chariots
automoteurs



Gerbeurs



Nacelles



Engins
de chantier



Travail
en hauteur



Ponts
roulants



S.S.T.



Habilitation
électrique



A.I.P.R.



Lutte contre
l'incendie



Gestes
et postures



Gestion des stocks
informatisée



CAP Opérateur
Logistique
en alternance



Titres
professionnels

LA RÉGLEMENTATION

En application de l'alinéa II de l'article 20 de l'arrêté du 15 février 2012, l'obligation de **compétences pour les personnels intervenant à proximité des réseaux est applicable depuis 1^{er} janvier 2018**. Dans le cadre de la réforme « anti-endommagement », Concrètement, cela signifie que l'employeur, qu'il soit privé ou public, devra délivrer une AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) aux agents ou salariés intervenant dans l'encadrement ou l'exécution de travaux à proximité des réseaux.

I Concepteur

- Salariés ou agents du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre intervenant en préparation ou suivi des projets de travaux.

En tant que maître d'ouvrage ou maître d'œuvre, vous devez disposer d'au moins un salarié ou agent titulaire d'une AIPR « concepteur ».



I Encadrant

- Salariés de l'entreprise intervenant en préparation/ réalisation des travaux en tant que chef de chantier ou conducteur de travaux par exemple.

En tant qu'exécutant des travaux vous devez disposer d'au moins un salarié ou agent titulaire d'une AIPR « encadrant ».



I Opérateur

- Salariés intervenants directement à proximité des réseaux aériens ou enterrés.

Tous les salariés intervenant directement à proximité des réseaux doivent être titulaires d'une AIPR « opérateur ».





**Chariots
automoteurs**



Gerbeurs



Nacelles



**Engins
de chantier**



**Travail
en hauteur**



**Ponts
roulants**



S.S.T.



**Habilitation
électrique**



A.I.P.R.



**Lutte contre
l'incendie**



**Gestes
et postures**



**Gestion des stocks
informatisée**



**CAP Opérateur
Logistique
en alternance**



**Titres
professionnels**

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (A.I.P.R.)



**Nombre
de participants**
Par groupe
de 10 personnes.



**Tarif et durée
de la formation**
Adaptés en fonction du
niveau de pratique et/ou
de formation.
Prix disponibles sur le
site www.procarist.com



Validité
5 ans



Lieu de formation
En inter-entreprise dans
nos locaux ou en intra-
entreprise.



Prérequis
Être âgé de 18 ans
minimum et être apte
médicalement.



Public

- Maîtres d'ouvrage et exécutants de travaux à proximité des réseaux aériens, enterrés ou subaquatiques de toutes catégories; exploitants de ces réseaux



Objectifs

- Identifier et respecter les dispositions techniques et réglementaires correspondantes



Méthodes mobilisées

- Échanges
- Présentations visuelles
- Présentation de documentations et guides sur l'AIPR
- QCM sur poste informatique individuel
- Locaux conformes et adaptés en matière d'accessibilité

PROGRAMME DE FORMATION

Contexte et réglementation

- Pourquoi l'AIPR, présentation du contexte réglementaire
- Les différents acteurs, leurs rôles et leurs obligations respectives (concepteur, encadrant, opérateurs)
- La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables
- Les principaux documents
- Terminologie employée dans la réglementation anti endommagement

La mise en œuvre du chantier

- Les documents nécessaires sur un chantier
- Les piquetages et marquages au sol
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux
- Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents

Savoir préparer son intervention

- reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
- Savoir les localiser selon leurs classes
- Repérer les réseaux sur plan

Travailler À Proximité Des Réseaux

- Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux
- Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux
- Les distances de sécurité à respecter selon les types de réseaux
- Les outils et méthodes à employer selon les cas, ce qu'il ne faut pas faire
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier.

Entraînement et préparation à l'examen

Passage de l'examen - QCM



Scannez-moi

www.procarist.com

SIÈGE SOCIAL

P.A. Béthunes
37, avenue des Béthunes
95310 Saint-Ouen-l'Aumône
Tél.: 01 30 37 02 52
contact@procarist.com

